

## PROPOSITION D'AUGMENTATION DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES

Chers Collègues,

Comme annoncé lors de la réunion du Conseil Central à Taipei, en septembre dernier, vous trouverez ci-après la proposition d'augmentation des contributions annuelles ainsi que quelques données et informations permettant de comprendre les raisons de cette proposition.

Les membres de l'UIM sont répartis en quatre groupes de contributions :

1<sup>er</sup> group: 1.767 € - 17 membres

2<sup>ème</sup> group: 1.178 € - 5 membres

3<sup>ème</sup> group: 706 € - 18 membres

4<sup>ème</sup> group: 352 € - 52 membres

Le **revenu annuel total attendu** est donc de 66.941 € et, selon l'art. 10 des Statuts de l'UIM, ce montant sert à "**faire face aux frais de fonctionnement de l'Union**".

Le **montant des contributions annuelles n'a jamais changé depuis 2002**, bien qu'il soit communément admis que la valeur de l'argent diminue avec le temps et que, vingt ans plus tard, on ne peut pas acheter les mêmes biens et services avec la même somme d'argent qu'il y a vingt ans<sup>1</sup>.

D'un point de vue historique, **la dernière augmentation** des cotisations **a été décidée** par le Conseil Central à Recife **en 2000** et a impliqué une première **augmentation de 10%** sur le montant dû **pour le 2001 et une nouvelle augmentation de 5%** sur le montant dû **pour le 2002**.

En effet, des augmentations des contributions avaient déjà été décidées par le Conseil Central en 1978, 1982, 1985, 1986 (petites augmentations en pourcentage, ne dépassant pas 10 %, mais très proches dans le temps). Une augmentation exceptionnelle a été décidée en 1993, lorsque le premier groupe est passé de 700 à 1500 ECU et le second de 400 à 1000 ECU (soit des augmentations égales à 114% et 150%). Une nouvelle augmentation de 2 % a été décidée en 1997, puis la dernière en 2000.

Cela signifie que **pendant plus de 20 ans, la pratique de l'UIM a été d'ajuster régulièrement le montant des contributions**.

Il convient également de noter qu'en 1997 l'**art. 4 du Règlement de l'UIM** a pris son contenu actuel : " Le Conseil Central déterminera aussi, sur la proposition du Comité de Présidence, le pourcentage d'**augmentation automatique** des cotisations.". La portée de cette disposition était de simplifier la procédure de détermination du montant des cotisations, afin de faire face plus rapidement à la diminution physiologique de la valeur de l'argent avec le temps.

**Cette disposition n'a cependant jamais été appliquée en raison du montant significatif des économies** de l'UIM.

Comment ces économies sont-elles réalisées ?

---

<sup>1</sup> On peut facilement vérifier cette affirmation en contrôlant, par le biais des instituts nationaux de statistiques ou d'autres sites web, la réévaluation d'une certaine somme en prenant comme date de départ le mois de janvier 2002, date de la dernière augmentation des droits. Prenons par exemple le cas de la France : (<https://www.insee.fr/fr/information/2417794>): le pouvoir d'achat de 1.767 euros en 2002 équivaut à celui de 2.390 euros en 2022. Aux États-Unis (<https://www.usinflationcalculator.com/>), le pouvoir d'achat de 1.767 USD en 2002 équivaut à celui de 3.023 USD en 2023. Voir les résultats en annexe de ce document.

- a) dans la gestion des fonds de l'UIM, l'effort du Secrétaire Général a toujours été d'élaborer le budget prévisionnel annuel en prenant en considération les revenus attendus pour les 12 mois suivants, provenant des contributions annuelles des membres. Si une partie des revenus n'était pas dépensée à la fin de l'année financière, elle était ajoutée aux "réserves" dans la banque de l'UIM ;
- b) les économies accumulées par l'UIM jusqu'à 2000 (74.339 €) sont principalement dues aux facteurs suivants :
- le **manque de personnel professionnel** ;
  - le fait que les **associations nationales étaient disposées à couvrir avec leurs propres fonds les frais de voyage des membres du Comité de la Présidence** de leur nationalité ;
  - la **taille bien plus « petite » de l'UIM** à l'époque (57 membres à la fin de 2000 ; maintenant ils sont 92) et le nombre plutôt limité des engagements institutionnels, et, par conséquent, la rareté des voyages, des membres du Comité de la Présidence et du Secrétariat Général ;
- c) l'**Association Italienne (ANM)** fournit, **depuis 2001**, une **contribution extraordinaire** pour le salaire du personnel de 12.395 € par an, c'est-à-dire que, jusqu'en 2023, l'Association Italienne a fait don à l'UIM au total de **272.690 €**. Il convient de noter que cette somme est versée **en plus de la cotisation annuelle** et sans jamais prétendre sélectionner le personnel, interférer avec la vie quotidienne de l'UIM, ni avec sa politique générale ou l'ordre de ses priorités.

Après 2000, les réserves ont considérablement augmenté pour atteindre leur montant maximum à la fin de 2016 (298.041,69 €).

Depuis lors, la tendance des réserves est à la baisse. A la fin de l'exercice 2022-2023, les réserves sont inférieures d'environ 129.000 € à celles de 2016.

#### Quelle est la cause de la diminution des économies ?

- a) les **dépenses pour le personnel** (salaires, cotisations de pension, salaire du conseiller du travail) sont actuellement **les dépenses les plus importantes du budget du Secrétariat Général**. Après l'embauche de la première assistante en 2001, le fonds spécial garanti par l'ANM a été suffisant pendant longtemps, étant donné que le contrat conclu avec l'assistante à l'époque comportait peu de garanties/coûts de sécurité sociale (en particulier, il ne prévoyait pas le paiement des heures supplémentaires et les cotisations de retraite étaient très faibles). Cela n'est plus possible **en vertu de la législation du travail actuelle**, de sorte que les assistants « coûtent » désormais plus cher et qu'il est devenu **impossible de faire des économies sur les dépenses pour le personnel** ;
- b) les **dépenses pour les activités des membres du Comité de la Présidence ont augmenté** à la fois **parce que les engagements institutionnels ont augmenté** et parce que la pratique a changé et que leurs **associations nationales respectives ne sont plus disposées à financer leurs frais de voyage sur leur propre budget**<sup>2</sup>;
- c) la **consommation de leurs réserves par les groupes régionaux implique la diminution des réserves totales de l'UIM**, dont ils font partie et leurs économies contribuent aux réserves totales de l'UIM ;
- d) depuis la dernière augmentation du montant des cotisations annuelles, en 2002, **le taux d'inflation a augmenté**, avec une rapidité particulière après l'éclatement de la guerre en Ukraine.

---

<sup>2</sup> Veuillez noter qu'il y a eu des cas où le Président *pro tempore* de l'UIM n'a demandé aucun remboursement pour toute la durée de son mandat. En outre, les deux Vice-présidents qui ne sont pas Présidents d'un Groupe Régional n'ont bénéficié pendant longtemps d'aucun remboursement pour leur participation aux réunions du PC et du CC.

Compte tenu de la récente tendance à la baisse des réserves, due à l'impact de l'inflation, à l'augmentation des activités des organes de l'UIM et aux frais de personnel, et compte tenu du fait qu'il est peu probable que l'UIM voit augmenter le nombre de ses membres au point d'obtenir des augmentations significatives de ses revenus, **nous devons nous préparer au fait que, si les dépenses resteront semblables à cette dernière année** (c'est-à-dire, environ 45.000 euro en plus des entrées attendues) **dans un délai de 3 ans les réserves s'épuiseront et les revenus annuels ne seront pas suffisants pour couvrir les frais de fonctionnement de l'UIM**, comme le prévoient les Statuts.

Une première solution consiste à **envisager** une augmentation des cotisations annuelles, au moins **pour compenser l'inflation**, ce qui signifie une **augmentation de 50 %** juste pour compenser la perte de valeur des cotisations depuis leur dernière augmentation, en 2002.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le montant actuel des contributions annuelles, leur valeur réelle (augmentée de 50,59% selon l'Institut national italien pour les statistiques - <https://rivaluta.istat.it/>) et le montant proposé par le Secrétariat Général (augmenté de 50%).

Groups of cotisation	N° associations per group	annual fee	present total	appreciation ISTAT 9.2023	total ISTAT	50%	total (+50%)
1	17	1.767,00	30.039,00	2.661,00	45.237,00	2.650,00	45.050,00
2	5	1.178,00	5.890,00	1.774,00	8.870,00	1.767,00	8.835,00
3	18	706,00	12.708,00	1.063,00	19.134,00	1.059,00	19.062,00
4	52	352,00	18.304,00	530,00	27.560,00	528,00	27.456,00
expected incomes per year			66.941,00		100.801,00		100.403,00
				var. %	50,59%	var. %	50,00%

Dans le tableau ci-dessous, vous pouvez voir quel aurait dû être le montant réel des cotisations entre janvier 2016 (date à laquelle les économies ont commencé à diminuer) et aujourd'hui.

jan 2002	jan 2016	jan 2017	jan 2018	jan 2019	jan 2020	jan 2021	jan 2022	jul 2022	jan 2023	sep 2023
1.767,00	2223	2244	2.263	2279	2.290	2295	2.401	2504	2.638	2.661,00
1.178,00	1482	1496	1.509	1520	1.527	1530	1.601	1669	1.759	1.774,00
706,00	888	897	904	911	915	917	959	1000	1.054	706,00
352,00	443	447	451	454	456	457	478	499	525	530,00

Bien évidemment, nous comprenons que vous puissiez trouver surprenante une proposition d'augmentation de 50 %, mais il faut se rappeler que, pendant 22 ans, **la règle de l'ajustement automatique des cotisations prévue à l'article 4 du Règlement n'a jamais été appliquée**. Cela s'est produit **parce qu'il y avait d'importantes économies**, mais maintenant que les économies ne sont pas suffisantes, en termes prospectifs, pour permettre la survie de l'UIM, il est nécessaire de réaliser en une seule fois l'ajustement qui n'a pas été fait à petites doses au cours de ces vingt années.

La défense de l'indépendance judiciaire dans le monde devient non seulement une question complexe et difficile, mais aussi de plus en plus coûteuse. De plus en plus souvent on nous demande de participer à des événements et à des initiatives que nous ne pouvons pas ignorer, si nous ne voulons pas risquer d'être mis à coté et ainsi de perdre notre raison d'être. Si nous voulons conserver notre rôle décisif, la crédibilité et la place que nous avons gagnées au fil de décennies de travail acharné dans le scénario mondial, nous devons disposer des moyens et des ressources qu'exigent

le monde et les relations internationales d'aujourd'hui. Nous sommes convaincus que vous comprendrez notre message et que, avec le Comité de la Présidence, vous nous aiderez tous à résoudre ce problème de manière satisfaisante.

Le Secrétariat Général de l'UIM

<https://www.insee.fr/fr/information/2417794>

**Convertisseur**

Somme à convertir :

Monnaie d'origine :  Année d'origine :

Monnaie de conversion :  Année de conversion :

**Résultat : 2 390,36 Euros**

Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 1 767,00 Euros en 2002 est donc le même que celui de 2 390,36 Euros en 2022.

<https://www.usinflationcalculator.com/>

The U.S. Inflation Calculator measures the dollar's buying power over time.

**Inflation Calculator**

If in  (enter year)

I purchased an item for \$

then in  (enter year)

that same item would cost: **\$3,023.14**

Cumulative rate of inflation: **71.1%**

*Learn how this calculator works. The US Inflation Calculator uses the latest US government CPI data published on Oct. 12 to adjust and calculate for inflation through Sept. (See recent [inflation rates](#).) The U.S. Labor Department's Bureau of Labor Statistics will release inflation data for October on Nov. 14.*